

# SAINT THIBAULT-THEOBASKET

## Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Conformément à ses statuts, l'association Saint Thibault-Théobasket vous prie d'assister à son assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le :

**Mardi 9 juin 2026 à 20h00 au Gymnase des Sablons**  
**à Saint-Thibault-des-vignes**

### Ordre du jour :

- Vérification du quorum
- Rapport moral et rapport financier
- Renouvellement d'un tiers des membres du Conseil d'Administration : Fabrice BURON, Maxime MORMIN et Sylvie CLAVÉ sont sortants. Ces élus reproposezont leur candidature pour la saison à venir.
- Échanges ouverts à tous

Voici des extraits des statuts de l'association régissant l'organisation de notre Assemblée Générale Ordinaire.

### **ARTICLE 7 - MEMBRES – COTISATIONS**

*« Tous les membres adhérents ou membres actifs à jour de leur cotisation ont le pouvoir de voter à l'assemblée générale. »*

*Les membres adhérents de moins de 16 ans pourront se faire représenter par leurs responsables légaux pour l'assemblée générale. Les responsables légaux de ces adhérents ont donc le pouvoir de voter à l'assemblée générale. »*

### **ARTICLE 11 - ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE**

*« Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés. »*

*Il est procédé, après épuisement de l'ordre du jour, au renouvellement des membres sortants du conseil.*

*Le quorum est fixé 30% des membres de l'association.*

*Les membres absents pourront se faire représenter en confiant un pouvoir à un autre membre de l'association. Toutes les délibérations sont prises à main levée, excepté l'élection des membres du conseil. »*

- ✓ Notre association compte 187 adhérents à date, le **quorum est donc de 57 votants** en tenant compte des pouvoirs. Les décisions et votes ne sont valables que si le quorum est atteint.

**ARTICLE 13 - CONSEIL D'ADMINISTRATION**

« L'association est dirigée par un conseil dont le nombre de membres, fixé par délibération de l'assemblée générale, est compris entre au moins 3 et au plus 9 membres élus pour 3 années par l'assemblée générale. Les membres sont rééligibles. »

Toute personne souhaitant se porter **candidat pour devenir membre du Conseil d'Administration** devra **le faire savoir au plus tard le 2 juin 2026** en adressant un mail à [secretaire@theobasket.fr](mailto:secretaire@theobasket.fr)

Fabrice BURON - Président

---

**POUVOIR**

**(à transmettre par courrier ou par mail au plus tard le 2 juin 2026)**

Je soussigné (e) .....demeurant à .....

donne pouvoir à ..... demeurant à .....

pour me représenter à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'association Saint Thibault-Théobasket du 09 juin 2026.

Fait à : .....

Date : .....

Signature :